



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2327**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 920, chemin de l'Epine et appartenant aux époux Henry

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

**Commission permanente du 9 avril 2018****Décision n° CP-2018-2327**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 920, chemin de l'Epine et appartenant aux époux Henry**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône, inscrit en emplacement réservé (ER) de voirie n° 4 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Métropole de Lyon se propose d'acquérir un terrain nu, libre de toute location ou occupation, situé 920, chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône et appartenant aux époux Henry.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 20 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AE 206.

Aux termes du compromis qui a été établi, la vente est consentie et acceptée à titre gratuit.

En outre, la Métropole prendra à sa charge les travaux suivants :

- la suppression de la haie issue de rejets, avec conservation de la haie de thuyas existante,
- la conservation de l'enrochement existant, qui pourra être modifié pour se raccorder sur le fond de trottoir,
- au vu de la pente de la chaussée, des redans (saillies) seront créés en fond de trottoir, avec mise en place d'une clôture en panneaux de treillis soudé qui suivra ces redans.

Ces travaux estimés pour un montant de 22 000 €TTC sont rendus indispensables par le recoupement de la propriété et ne constituent pas une charge augmentative du prix.

Les époux Henry ont autorisé la Métropole à disposer du bien de manière anticipée, en vue de l'exécution des travaux de création de trottoir sur le chemin de l'Epine. Au terme du compromis de vente, il a été convenu une entrée en jouissance de la Métropole au 1er décembre 2017.

Ce terrain devra être intégré dans le domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux.

Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'un terrain nu d'une superficie de 20 mètres carrés environ à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AE 206, situé 920, chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône et appartenant aux époux Henry, dans le cadre de l'élargissement dudit chemin.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4366, le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants pour ordre au chapitre 041, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**6° - Le montant** des travaux, estimé à 22 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - opération n° 0P09O4366 - exercice 2018 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.**